



Prévention du crime Ottawa recherche des candidats pour siéger à son *conseil d'administration*

En quoi consiste le conseil d'administration?

Le conseil d'administration qui dirige et guide Prévention du crime Ottawa est aussi chargé d'en établir l'orientation stratégique, d'en assurer la saine gestion financière et d'en recruter le directeur général. Le conseil d'administration comprend 16 membres : huit représentent la communauté et huit agissent au nom d'organismes qui contribuent à la sécurité dans la collectivité. Le conseil se veut le reflet de l'ensemble des citoyens d'Ottawa.

Qui est admissible?

Les résidents d'Ottawa âgés de 18 ans et plus sont admissibles à une nomination. Le conseil d'administration de PCO peut juger admissibles des personnes de l'extérieur de la ville en raison d'une contribution importante à la communauté d'Ottawa.

Comment le processus de sélection fonctionne-t-il ?

Les candidats admissibles à un poste au conseil d'administration seront convoqués en entrevue par un comité des candidatures composé de membres actuels du conseil d'administration. On procédera à un contrôle des références afin de déterminer si les candidats sont aptes à siéger comme administrateurs.

Comment puis-je obtenir plus de renseignements?

Si vous désirez obtenir de plus amples renseignements sur les diverses responsabilités, le processus de sélection, ou les membres actuels de Prévention du crime Ottawa, au www.crimepreventionottawa.ca.

Comment puis-je poser ma candidature?

Veillez soumettre une lettre de candidature d'une page décrivant vos compétences, vos habiletés particulières, vos champs d'intérêt et vos antécédents. Vous pouvez soumettre votre candidature pour le conseil d'administration courrier électronique ou par la poste **d'ici au jeudi 17 novembre 2017** à :

Francine Demers, Prévention du crime Ottawa
110, avenue Laurier Ouest, Ottawa (Ontario) K1P 1J1
Télec : 613-580-2593 - Courriel : PCO@ottawa.ca